

Le terrorisme... institutionnel criminel et... pasteurien



En réponse aux attaques meurtrières survenues le 13 novembre dernier à Paris, le Président de la République a promis d'être impitoyable pour éradiquer le terrorisme : « *Le terrorisme ne détruira pas la République française car c'est la République qui le détruira.* » Et d'imposer l'état d'urgence pour trois mois.

Le risque d'attentats terroristes et le risque d'exposition aux neurotoxiques organophosphorés [cf. page 8 l'article évoquant ce pesticide] constituant des menaces sanitaires graves qui appellent des mesures d'urgence, Marisol Touraine, notre ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a pondu un arrêté le 14 novembre 2015 autorisant l'utilisation du sulfate d'atropine, antidote des neurotoxiques organophosphorés [JORF n°0265 du 15 novembre 2015].

Notre association, comme l'ensemble de la nation, ne peut que souscrire à ces propos présidentiels, à l'instauration de l'état d'urgence ou encore à cet arrêté pris en urgence le lendemain de ces attaques terroristes responsables en quelques minutes d'une centaine de morts.

Méfions-nous toutefois d'une trop longue médiatisation en boucle qui pourrait entretenir une profonde psychose et inciter certains à promouvoir une illusoire campagne de vaccination contre la variole, le charbon come 2001...

Ceci dit, Monsieur le Président, Monsieur le chef du gouvernement et notre ministre de la Santé, se devraient de se pencher sur une autre forme de terrorisme, le terrorisme vaccinal qui compromet également l'exercice des libertés publiques et individuelles. Seront-ils aussi impitoyables après s'être enfin libérés des pressions intolérables du lobbying pharmaceutique ?

Les preuves de ce terrorisme institutionnel sont en effet accablantes pour l'État avec :

– la chasse aux sorcières dans les crèches, les établissements scolaires et universitaires dont sont victimes tous ceux qui s'opposent aux vaccins que les institutions qualifient abusivement d'obligatoires et que celles-ci, devant la l'absence de ces vaccins DTP depuis 2008, remplacent abusivement par un cocktail de 6 voire 7 vaccins dont l'association peut être explosive sur le plan neurologique notamment.

– La violation systématique du devoir d'information préalable à toute prescription médicale : « *Le médecin a la charge de prouver qu'il a bien donné à son patient (ou aux parents si le patient est mineur) une information loyale, claire et appropriée sur les risques des investigations ou soins qu'il lui propose, de façon à lui permettre d'y donner un consentement ou un refus éclairé. Ce devoir pèse aussi bien sur le médecin prescripteur que sur celui qui réalise la prescription* » [arrêts de la Cour de cassation de février et octobre 1997, loi du 3 mars 2002].

– La constante violation de la directive européenne de juillet 1985 sur le droit à la consommation, qui stipule que tout produit de consommation est défectueux dès qu'il s'offre pas la sécurité à laquelle chacun est en droit légitimement de s'attendre.

– Les poursuites criminelles des parents pour mise en danger de leur enfant par le refus vaccinal alors que l'administration imposée de ces vaccins comportant des produits reconnus neuro-toxiques et cancérigène notamment, tels le formaldéhyde, les sels d'aluminium, le virus SV 40..., constitue une authentique mise en danger de la vie d'autrui.

– Les mensonges institutionnels à répétition occultant sciemment et délibérément les vérités scientifiques de plus en plus largement publiées, corrompant ainsi l'administration d'une justice indépendante qui a perdu toute âme et toute conscience.

– « *La politique de la santé publique inféodée aux lobbies pharmaceutiques, tout comme la formation et l'information des médecins* », comme le reconnaissait la Cour de comptes en septembre 2001 dans son analyse du budget de la Sécurité sociale.

- La promotion commerciale – tronquée et mensongère – des médicaments et des vaccins dans les médias.
- Voir le cas Lambert et ses contradictions...

Toutes ces preuves exigent une réponse gouvernementale et ministérielle autre que « *la vaccination, cela ne se discute pas* ». Un débat réellement contradictoire, promis et réclamé par beaucoup, reste aux abonnés absents. Une réforme en profondeur de notre système de santé et de l'information des médecins comme de la justice devrait être une priorité gouvernementale.

Combien faudra-t-il de centaines de victimes innocentes, victimes malgré elles des appétits meurtriers des fabricants de vaccins qui corrompent nos gouvernants ?

Nous faut-il rafraîchir la mémoire de Marisol TOURAINE en lui rappelant les centaines de décès et les milliers d'accidents graves des suites de vaccinations recommandées mais que l'on impose ?

Parmi ces trop nombreux décès, citons celui de Lolita ce 18 novembre 2015 à l'âge de 3 ans et demi des suites d'une encéphalite postvaccinale. Elle avait reçu l'Infanrix Hexa et le Prevenar 13, à 2 mois en lieu et place du DTP introuvable, suivi de l'Infanrix Quinta deux mois plus tard, alors qu'elle présentait une conjonctivite et manifestait déjà des troubles de l'attention et du tonus.

Citons également en mai dernier, le décès de la petite Ayana, victime également d'une encéphalite apparue quelques heures après avoir reçu, sans aucune information ni explication préalables du service de protection maternelle infantile de Sées dans l'Orne, l'Infanrix Hexa et Prevenar 13. La sanction fut immé-

diante avec fièvre à 42,5° et coma. Un expert nommé par le tribunal administratif diagnostiqua un cerveau irrémédiablement détruit et conseilla l'arrêt des traitements. Ce bébé décéda 15 jours après l'arrêt de ceux-ci, en l'accord avec les pauvres parents traumatisés.

Oui, Madame TOURAINE vous avez du pain sur la planche. C'est votre devoir de ministre. Commencez en urgence par pondre un arrêt levant l'obligation du vaccin DTP fantôme. Nous n'aurons de cesse de vous le rappeler dans le seul intérêt des enfants que vous prenez en otage par cette politique criminelle dont vous vous faites la complice.

DR MARC VERCOUTÈRE

ALIS invite tous les parents d'enfants victimes de ces vaccins criminels d'informer le Président de la République de l'accident survenu à leur enfant. Nous suggérons un envoi en recommandé avec AR (totalement gratuit) : agrandissez votre courrier au format A3, collez-le sur une planche de bois et plastifiez le tout ! Il sera réceptionné et lu.



Nos vœux, en forme de méditation...

« La faute la plus grave capable de ruiner la terre entière est la perte du contact de l'homme avec ses racines » (William JAMES)

Quid de l'État laïc et républicain...

Présence d'ALIS dans les salons et foires bio...

BERGERAC [24] du 5 au 7 décembre 2015 : foire bio avec J. LAJUS, C. LABASSE et D. JOURDAIN

PAU [64] du 11 au 13 décembre 2015 : salon « Asphodèle », conférence du Dr M. VERCOUTÈRE

RENNES [35] les 19 et 21 février 2016 : salon « Respire la vie » avec J.-Y. POLETTI

LYON [69] du 26 au 28 février 2016 : salon « Primevère » avec M.-R. et M. CUISIGNIEZ et l'équipe lyonnaise